



Inscription et modalités de fonctionnement du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire du Lycée Louis Bascan à la rentrée 2023, merci de bien vouloir lire attentivement la note ci-dessous

NB : cette note ne concerne pas les élèves internes.

1. Inscription au service de restauration

Pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire du lycée, il est nécessaire de constituer un dossier à l'adresse suivante : <https://lyc-bascan.fr/inscription-et-fonctionnement-du-restaurant-scolaire/>

Inscription pour la rentrée 2023

Puis cliquer sur

Si le dossier est constitué avant le 10 Juillet 2023 vous recevrez vos identifiants de connexion le 13 juillet au plus tard pour créditer votre compte.

Si le dossier est constitué après le 10 juillet 2023, les identifiants de connexion seront transmis à partir du 25 Août 2023.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire de la CAF :

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculatrice du site www.iledefrance.fr/equitables pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région-CAF**

ou

Rendez-vous sur le site www.caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte » pour obtenir l'«**Attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Téléchargez** »

Attention, le document demandé pour les allocataires CAF est l'«Attestation de paiement » sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial » .

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculatrice du site www.iledefrance.fr/equitables pour **obtenir votre Attestation de quotient familial Région.**

Vous aurez besoin des documents suivants :

- Votre livret de famille
- Votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021)
- Le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre leur prise en compte.

Pour tous obligatoirement :

- Un **RIB** au nom du responsable légal financier pour remboursement du solde en fin de scolarité

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre quotient familial, indiquez 0 lors de l'inscription et le tarif maximal sera appliqué.

2. Création du compte de restauration Turbo-self

Vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués pour la rentrée de Septembre 2023.

Tarifs **2023-2024** dans les lycées publics d'île de France

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche Quotient Familial	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	>2388
Tarif repas par ticket au 01/09/23	0.50€	1.74€	1.94€	2.15€	2.35€	2.56€	2.76€	3.30€	3.85€	4.40€

Au Lycée Louis Bascan, l'accès à la restauration se fait **uniquement au ticket**.

La création du compte de restauration Turbo-self est obligatoire pour créditer la carte d'accès de votre enfant, pour réserver les repas et pour consulter l'historique des passages via Internet.

Vous voudrez bien indiquer une **adresse e-mail valide** sur le dossier d'inscription à la restauration scolaire en ligne. Une fois l'inscription validée, vous recevrez à cette adresse e-mail un lien pour accéder à l'espace numérique Turbo-self sur lequel vous pourrez créditer le compte de votre enfant. L'identifiant du compte est votre adresse mail.

3. Accès à la restauration

✓ **Conditions d'accès**

L'accès au restaurant scolaire est réservé aux élèves titulaires d'une carte d'accès à la restauration distribuée le jour de la rentrée par les professeurs principaux, pour les élèves ayant crédité leur compte avant le jour de la rentrée.

Pour ceux qui n'auront pas récupéré la carte le jour de la rentrée, elle sera à récupérer à l'intendance, rdc du bâtiment F, une fois que le compte aura été crédité.

En cas de perte ou d'oubli de carte, il est possible d'imprimer un ticket de remplacement (qui sera facturé 0.10€) sur l'une des 2 bornes du lycée (bat D, F). Dès la rentrée, l'élève doit se connecter une 1^{ère} fois sur une des 2 bornes du lycée et créer un mot de passe qui lui sera demandé en cas d'oubli de sa carte. Ce ticket est valable uniquement pour la journée.

L'achat d'une nouvelle carte sera facturé 5,00€.

✓ **La réservation des repas**

Tout élève désirant déjeuner doit avoir réservé son repas. La réservation est un impératif à respecter car c'est le processus qui entraîne la confection et la distribution du nombre de repas.

Les réservations peuvent s'effectuer huit semaines à l'avance et **jusqu'à la veille minuit (sous réserve d'avoir un solde suffisant)**.

Les repas réservés peuvent être annulés **jusqu'à la veille minuit**.

Le repas réservé et non pris sera débité du compte de l'élève.

Aucune annulation ou réservation le jour même ne sera prise en compte.

Pour réserver les repas :

- ❖ Au lycée Louis Bascan, sur une des 2 bornes de réservation au lycée :
 - Une borne dans le hall de l'administration bâtiment F
 - Une borne à côté des bureaux de la vie scolaire bâtiment D } Réservation possible sur 8 semaines

- ❖ Sur le site internet du lycée via l'espace numérique Turbo-self (paiement restauration) ou sur l'application mobile muni de vos identifiants.

La réservation n'est possible que si le compte est suffisamment approvisionné.

✓ Paiements

Il est possible de créditer la carte : :

En ligne

- [Régler sur l'espace numérique Turbo-Self](#) (minimum 10 repas). Le lien d'accès est également disponible sur le site du Lycée Louis Bascan.

A l'intendance, RDC bât F, bureau F015

- Déposer un chèque à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Louis Bascan » (nom, prénom de l'élève à indiquer au dos du chèque).
- Régler en espèces contre remise d'un reçu.

A la borne dans le hall du bâtiment F

- Régler par carte bancaire uniquement (minimum 10 repas).

Il convient de veiller à recharger le compte dès que le solde est au minimum à 2 repas compte-tenu du délai de réservation.

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

restauration.bascan@ac-versailles.fr

Besoin d'aide ?



Contactez la plateforme
téléphonique
Equitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Equitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE